

Afférents au C. Municipal : 19
En exercice : 19
PRÉSENTS : 17
Qui ont pris part à la DCM : 19
Date de la convocation :
Le 24 mars 2026

dcm - N° 03 / 260330

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

(Séance du 30 mars 2026)

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars, à 17 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

PRÉSENTS (17) : Sandrine COSSERAT, Renée VIARD-SIRI, Odile BONIKOWSKI, Michel DELLA SAVIA, Dominique SEGRE, Claude FARGETON, Yves BERTRAND, Patrick DE TAXIS DU POET, Nathalie BOURRIEL, Joseph ROUX, Sébastien RICHERT, Maud AMIGON, Sara BENKIRANE, Romane BONNELLE, Julien TAMINI, Gilbert JAUME et Géraldine AMELIN LE NEDIC.

ABSENTS (2) : Michel BLASZCZYK (procuration à Patrick DE TAXIS DU POET) et Bruno MAGNE (procuration à Gilbert JAUME).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Renée VIARD-SIRI.

- **OBJET :** Désignation des délégués pour siéger au SDE 04

Madame Le maire expose :

Le territoire d'énergie exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) sur l'ensemble du territoire départemental et accompagne les communes dans les domaines de la mobilité électrique et de la transition énergétique.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, les communes des Alpes de Haute Provence doivent, en tant qu'adhérente au syndicat, procéder au renouvellement des délégués représentants leur commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical.

VU l'article L5212-7 du code général des collectivités territoriales qui précise que chaque commune membre du syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

VU les articles L5212-7-1 et L5212-8 du CGCT qui stipulent que le nombre des sièges du comité syndical ou leur répartition entre les communes membres peuvent être modifiés et que les délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres peuvent constituer un collège pour l'élection de leurs représentants au comité ;

VU l'article 6 des statuts du Territoire d'Energie/SDE04 des Alpes de Haute Provence (TE/SDE 04) modifiés par l'Arrêté Préfectoral n° 2025-335-003 du 1er décembre 2025, qui précise le nombre de représentants titulaires et suppléant(s) à désigner selon la population municipale :

- Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant
- De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants
- De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants
- Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner 03 délégués titulaires et 02 suppléants afin de représenter la commune ;

CONSIDÉRANT que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L5211-8 du CGCT, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue après 2 tours ;

CONSIDÉRANT que ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de SISTERON/VOLONNE et qu'ils désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au Comité Syndical du TE/SDE 04.

Il est procédé à l'élection des délégués :

Election du premier délégué :

Premier Tour du Scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- **Michel BLASZCZYK : 19 voix**

Election du deuxième délégué :

Premier Tour du Scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- **Patrick DE TAXIS DU POET : 19 voix**

Election du troisième délégué :

Premier Tour du Scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- **Gilbert JAUME : 19 voix**

Election du premier délégué suppléant :

Premier Tour du Scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- **Joseph ROUX : 19 voix**

Election du deuxième délégué suppléant :

Premier Tour du Scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- **Sandrine COSSERAT : 19 voix**

Les délégués titulaires sont :

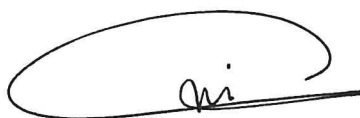
- **Michel BLASZCZYK**
- **Patrick DE TAXIS DU POET**
- **Gilbert JAUME**

Les délégués suppléants sont :

- **Joseph ROUX**
- **Sandrine COSSERAT**

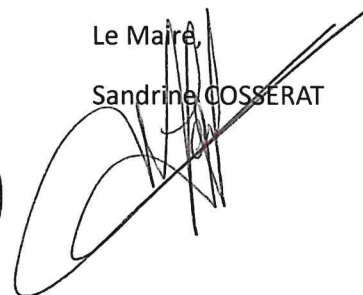
Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Le Maire,

Sandrine COSSERAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.